

PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ D'UNGAVA

VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de l'assemblée régulière du Conseil de la municipalité de Chapais, tenue le 12 juin 2007 à 19h30, en la Salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum :

Monsieur le maire : Jacques Bérubé

Mesdames les conseillères : Denise Larouche Madeleine Girard Devin

Messieurs les conseillers : Pascal Dion

Gilles Lachanche Christian Breton

Était absente Mme la Conseillère : Lucie Tremblay

Était également présent à l'assemblée :

Le Directeur général, Greffier et Trésorier: Laurent Levasseur

1.-MOMENT DE RÉFLEXION

2.- _,

<u>PRÉSENCES</u>

3.-

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum ayant été constaté par le directeur général, le maire déclare l'assemblée ouverte. Il est 19H35.

07-06-081 4.-

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par M. le conseiller Gilles Lachance

APPUYÉ par M. le conseiller Pascal Dion

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout du point :

8.5.3: remerciements aux soeurs du Bon-Pasteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

07-06-082 5.-

<u>RÉSOLUTION – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 8 mai 2007</u>

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Pascal Dion **APPUYÉ** par Mme la conseillère Denise Larouche

ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de l'assemblée régulière du 8 mai 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



6.

APPEL D'OFFRES: MATIÈRES RÉSIDUELLES

07-06-083

6.1

<u>CUEILLETTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES</u>

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais évalue toutes les options disponibles pour effectuer la cueillette, le transport, le traitement des matières recyclables et l'enfouissement des matières non recyclables;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de lancer un appel d'offres public pour la cueillette et le transport des matières recyclables et non recyclables, de même que pour le traitement des matières recyclables ;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance **APPUYÉ** par Mme la conseillère Denise Larouche

ET RÉSOLU QUE la Ville de Chapais autorise monsieur Laurent Levasseur, directeur général, à lancer un appel public afin d'obtenir des offres de service visant à cueillir et transporter les matières recyclables et non recyclables et à traiter les matières recyclables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

07-06-084

6.2

ACQUISITION D'UNE PRESSE HORIZONTALE USAGÉE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais évalue toutes les options disponibles pour effectuer la cueillette, le transport, le traitement des matières recyclables et l'enfouissement des matières non recyclables;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de lancer un appel d'offres dans le but de faire l'acquisition d'une presse horizontale usagée;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Christian Breton

APPUYÉ par M. le conseiller Pascal Dion

ET RÉSOLU QUE la Ville de Chapais autorise monsieur Laurent Levasseur, directeur général, à lancer un appel public afin d'obtenir des offres concernant une presse horizontale usagée et installée à Chapais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

07-06-085

6.3

AGRANDISSEMENT DU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE, PHASE 5

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais évalue toutes les options disponibles pour effectuer la cueillette, le transport, le traitement des matières recyclables et l'enfouissement des matières non recyclables;

CONSIDÉRANT QUE le lieu d'enfouissement sanitaire (LES) actuel a presque atteint sa pleine capacité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'agrandir le lieu d'enfouissement sanitaire et de lancer, pour se faire, un appel d'offres public ;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Denise Larouche **APPUYÉ** par M. le conseiller Christian Breton **ET RÉSOLU**

QUE la Ville de Chapais autorise monsieur Laurent Levasseur, directeur général, à lancer un appel public afin d'obtenir des offres concernant l'agrandissement du LES;

QUE la firme Genivar soit mandatée pour préparer les plans et devis et les documents d'appel d'offres, le tout conformément à une offre de service datée du 11 juin 2007.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7. CORRESPONDANCE

07-06-086

7.1

DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

II est PROPOSÉ par M. le conseiller Gilles Lachance APPUYÉ par M. le conseiller Christian Breton

ET RÉSOLU d'approuver les demandes d'aides financières suivantes :

• Club de curling Opémiska : 200\$

Festival du Doré : 5000\$Club de l'Âge d'Or : 1 000\$

Service de prévention des incendies : 250\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8. AFFAIRES NOUVELLES

8.1

ADMINISTRATION

07-06-087

8.1.1

<u>RÉSOLUTION – APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER</u>

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Pascal Dion **APPUYÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions de mai 2007 s'élevant à 438 768.05\$ et la liste des comptes à payer concernant la même période et s'élevant à 68 744.23\$ soient et sont acceptées telles que déposées.

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans la liste des comptes à payer pour le mois de mai 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

07-06-088

8.1.2

<u>RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT DE DEUX COMPTES</u> DE DESSAU SOPRIN – PLAN D'INTERVENTION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a octroyé, en vertu de la résolution 06-02-017, un mandat de services professionnels à la firme Dessau-Soprin dans le but d'élaborer et de préparer un plan d'intervention au niveau des infrastructures d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT QUE les crédits alloués sont de 18 500\$:

CONSIDÉRANT QU'aucune somme n'a encore été déboursée;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Denise Larouche **APPUYÉ** par M. le conseiller Christian Breton **ET RÉSOLU**

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement des honoraires professionnels encourus par la firme Dessau-Soprin suivant la facture F015-26600 et la facture F015-26601 produites en date du 27 avril 2007 et s'établissant respectivement à 2 750\$ et 4 125\$, plus les taxes applicables;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



07-06-089

8.1.3 RÉSOLUTION - AUTORISATION DE PAIEMENT DE

<u>RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT DE TROIS COMPTES DE DESSAU SOPRIN – PROJET EAU POTABLE</u>

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a octroyé, en vertu de la résolution 02-02-040, un mandat de services professionnels à la firme Dessau-Soprin dans le but de réaliser les plans et devis préliminaire et définitifs de la conduite d'amenée et du réservoir souterrain du projet d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE les crédits alloués sont de 4% du coût des travaux de construction et que le budget a été établi à 135 000\$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE, jusqu'à présent, aucune somme n'a été déboursée;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Pascal Dion **APPUYÉ** par M. le conseiller Christian Breton **ET RÉSOLU**

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement des honoraires professionnels encourus par la firme Dessau-Soprin suivant la facture F015-27234 et la facture F015-27233 et la facture F015-26609 produites en date du 23 mai 2007 et s'établissant respectivement à 2 800\$, 1 900\$ et 15 000\$, plus les taxes applicables; **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

07-06-090

8.1.4

RÉSOLUTION - AUTORISATION DE PAIEMENT D'UN COMPTE DE DESSAU SOPRIN - ANALYSE DES COÛTS DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU POSTE DE DISTRIBUTION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a octroyé un mandat de services professionnels à la firme Dessau-Soprin dans le but d'établir les coûts de construction d'un nouveau poste de distribution;

CONSIDÉRANT QUE les crédits alloués sont de 5000\$:

CONSIDÉRANT QUE le mandat est complété à 90%;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Christian Breton **APPUYÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance **ET RÉSOLU**

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement des honoraires professionnels encourus par la firme Dessau-Soprin suivant la facture F015-26610 produite en date du 27 avril 2007 et s'établissant 4 531,26\$, plus les taxes applicables;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

07-06-091

8.1.5

<u>RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT- LABORATOIRE S.L. INC – CONSTRUCTION DU DEUXIEME PUITS (PWC2)</u>

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais, lors de sa réunion régulière du 12 septembre 2006, a mandaté la firme « Les laboratoires S.L. inc. » pour continuer le projet de recherche en eau souterraine et en particulier pour la réalisation du deuxième puits de pompage;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a alloué des crédits budgétaires de 21,700.00\$ plus taxes pour la réalisation de ce mandat en vertu de la résolution no 06-09 -131;

CONSIDÉRANT QUE ce mandat est complété à plus de 70%;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance **APPUYÉ** par Mme la conseillère Denise Larouche



ET RÉSOLU QUE la Ville de Chapais autorise le paiement des honoraires professionnels encourus par la firme Les Laboratoires S.L. Inc. suivant la facture 25656 et la facture 25657 produites en date du 30 avril 2007 et s'établissant respectivement à 3 495\$ et 1 034\$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

07-06-092

8.1.6

<u>RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT- LABORATOIRE S.L.</u> <u>INC – AIRES D'ALIMENTATION ET DE PROTECTION</u>

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais, lors de sa réunion régulière du 12 septembre 2006, a mandaté la firme « Les laboratoires S.L. inc. » pour continuer le projet de recherche en eau souterraine et en particulier pour l'estimation des aires d'alimentation et de protection des puits de pompage;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a alloué des crédits budgétaires de 21,700.00\$ plus taxes pour la réalisation de ce mandat en vertu de la résolution no 06-09 - 132;

CONSIDÉRANT QUE ce mandat est complété à 76%;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Christian Breton

APPUYÉ par M. le conseiller Gilles Lachance

ET RÉSOLU QUE la Ville de Chapais autorise le paiement des honoraires professionnels encourus par la firme Les Laboratoires S.L. Inc suivant la facture 25658 produite en date du 30 avril 2007 et s'établissant 1 628\$, plus les taxes applicables;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

07-06-093

8.1.7

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES DE J.C. LEBEUF – CLUB DE CURLING ET CENTRE SPORTIF

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a confié à J.C. Lebeuf, architecte, les mandats suivants :

- Mandat no 1 : Plans et devis pour Club de curling trois glaces : 24 800\$ (rés. 06-09-150);
- Mandat no 2 : Rénovation du Centre sportif : 21 500\$ (rés. 06-09- 152);

CONSIDÉRANT QUE le mandat no 1 est complété à 95% et que 20 336\$ ont déjà été payés;

CONSIDÉRANT QUE le mandat no 2 est complété à 82% et que 17630\$ ont déjà été payés;

Il est PROPOSÉ par M. le conseiller Gilles Lachance

APPUYÉ par M. le conseiller Christian Breton

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur général, greffier et trésorier à acquitter :

- la facture 2006-C71-04 du mandat no 1 au montant de 3 224\$ plus les taxes applicables;
- la facture 2006-C70-04 du mandat no 2 au montant de 2 795.00\$ plus les taxes applicables;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

07-06-094

8.1.8

<u>RÉSOLUTION – ENTENTE ADMINISTRATIVE CONCERNANT LA COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS AVEC LA S.A.A.Q.</u>



CONSIDÉRANT QU'AUX fins de la poursuite de tout contrevenant pour tout constat d'infraction délivré sur le territoire relevant de la juridiction de la Ville de Chapais, il est nécessaire pour la Société de l'assurance automobile du Québec (ci-après « Société ») de communiquer certains renseignements à la Ville de Chapais;

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de certaines dispositions du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2), notamment les articles 112, 586, 587 et 587.1 et de certaines dispositions de Code de procédure pénale (L.R.Q., c. C-25.1), notamment les articles 364 et 365, il nécessaire pour la Ville de Chapais de communiquer certains renseignements à la Société;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, la Ville de Chapais a signé une entente administrative concernant la communication de renseignements avec la société:

CONSIDÉRANT QUE suite au départ de M. Daniel Dufour, il y a lieu de désigner M. Laurent Levasseur pour l'application de ladite entente;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Pascal Dion **APPUYÉ** par Mme la conseillère Denise Larouche **ET RÉSOLU**

QUE le préambule de la présente en fait partie intégrante;

QUE la Ville de Chapais désigne pour l'application de ladite entente :

- M. Laurent Levasseur, coordonnateur de l'entente;
- M. Laurent Levasseur, responsable des employés désignés pour accéder aux renseignements communiqués par la Société. Il pourra déléguer cette fonction à une ou plusieurs autre (s) personne (s) qu'il est chargé d'identifier;

QUE M. Laurent Levasseur, responsable des employés désignés pour accéder aux renseignements communiqués par la Société, est lui-même autorisé à accéder aux renseignements et, en conséquence, est autorisé à signer tous les formulaires requis pour s'octroyer l'accès à ces renseignements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.2 TRAVAUX PUBLICS

07-06-095

8.2.1

<u>RÉSOLUTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT 07-377 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 3 000 587\$</u>

CONSIDÉRANT la nécessité d'améliorer les infrastructures en eau potable de la Ville de Chapais, notamment en aménageant des puits d'eau souterraine, une conduite d'alimentation et un réservoir souterrain;

CONSIDÉRANT QU'un projet d'investissement a été élaboré par Dessau-Soprin et établit des dépenses admissibles de 4 837 078\$;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a accordé à la Ville de Chapais une subvention de 1 932 777\$ en vertu du programme PIQM;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec ont accordé à la Ville de Chapais une subvention de 1 651 912\$ en vertu du programme FIMR;

CONSIDÉRANT QUE la subvention accordée en vertu du programme PIQM et 50% de la subvention accordée en vertu du programme FIMR sont payables sur une période de dix (10) ans;



CONSIDÉRANT QUE 50% de la subvention accordée en vertu du programme FIMR est versée sur réclamation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a déjà autorisé des dépenses de 673 197\$ et déboursé une somme de 608 027\$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais désire renflouer son fonds de fonctionnement d'une somme équivalent à 5% du montant de la dépense prévue, soit 241 854\$;

CONSIDÉRANT QU'IL est nécessaire d'emprunter la somme de 3 000 587\$;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du Conseil tenue le 13 février 2007 ;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Christian Breton **APPUYÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance **ET RÉSOLU** QUE la Ville de Chapais adopte le règlement 07-377. **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

07-06-096

8.2.2

RÉSOLUTION – VENTE DE SURPLUS D'ACTIFS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a demandé des offres pour divers surplus d'actifs, à savoir :

Lot 1 – Balai de rue Wayne 1972

Lot 2 – Boîte basculante pour 6 roues avec cylindre

Lot 3 - Ford F-350 1979

Lot 4 – Boîtes électriques (4)

Lot 5 – Roues de niveleuse Champion (5)

Lot 6 – Boîte électrique murale 550 volts (1)

Lot 7 – Pompe à l'eau (3)

Lot 8 – Portes (10)

Lot 9 - Camion Chevrolet 1987, 3500

Lot 10 – Mixeur à ciment

Lot 11 – Pompe à feu et réservoir

CONSIDÉRANT QUE les offres ont été reçues et ouvertes en public le 17 mai à compter de 16 :01;

CONSIDÉRANT QUE la boîte basculante pour 6 roues avec cylindre, le mixeur à ciment, les roues de niveleuses Champion et le Ford F-350 1979 ont eu preneurs;

CONSIDÉRANT QUE Messieurs Daniel Blanchette, Germain Rivard et Michel Rémillard sont respectivement les plus offrants;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Pascal Dion

APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche

ET RÉSOLU QUE la Ville de Chapais vende la boîte basculante pour 6 roues avec cylindre à M. Daniel Blanchette pour la somme de 250\$, le mixeur à ciment à M. Germain Rivard pour la somme de 225\$, les roues de niveleuse Champion à M. Michel Rémillard pour la somme de 305\$ et le Ford F-350 1979 à M. Germain Rivard pour la somme de 150\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

07-06-097

8.2.3

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT 06-370 CONCERNANT LES NUISANCES



M. le conseiller Christian Breton donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure du conseil, d'un projet de règlement modifiant l'article 21 du règlement 06-370 concernant les nuisances.

8.3 URBANISME

07-06-098

8.3.1

RÉSOLUTION – VENTE DU 15, 3 IÈME RUE, CHAPAIS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais est propriétaire de l'immeuble situé au 15 de la 3^{ième} rue depuis le 24 avril 2006 à la suite d'une mise en vente pour non-paiement des taxes;

CONSIDÉRANT QUE le 25 juillet 2006 la Ville de Chapais concluait un protocole de location avec M. Jacques Beaupré et qu'elle lui consentait une option d'achat fixée à 1\$ au terme dudit protocole;

CONSIDÉRANT QUE le protocole de location se termine le 1^{er} juillet 2007;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance **APPUYÉ** par M. le conseiller Christian Breton **ET RÉSOLU**:

QUE le dit immeuble soit vendu à M. Jacques Beaupré pour la somme de 1\$;

QUE le directeur général soit autorisé à signer le contrat de vente; **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

8.4 LOISIRS ET CULTURE

07-06-099

8.4.1

<u>RÉSOLUTION – FUSION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE À LA BIBLIOTHÈQUE DE LA POLYVALENTE LE FILON</u>

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque municipale touche présentement 7% de la population et qu'il y a lieu de fixer un objectif à 20%;

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque municipale est ouverte au public cinq (5) heures par semaine et qu'il y a lieu, au minimum, de doubler ce nombre d'heures;

CONSIDÉRANT le manque d'intérêt des plus jeunes à l'égard de la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT la pénurie de bénévoles;

CONSIDÉRANT QUE la polyvalente le Filon possède des locaux appropriés et qu'elle désire réorganiser sa bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE la perspective d'une fusion de la bibliothèque municipale à la bibliothèque Le Filon soulève l'intérêt des jeunes, des professeurs, de la direction de la Polyvalente, du conseil d'établissement, de la Commission Scolaire Baie-James et d'une importante partie de la population de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE la communauté scolaire se propose de collaborer au bon fonctionnement de la bibliothèque et d'ajouter leur contribution à l'équipe actuelle de bénévoles;



CONSIDÉRANT la qualité de l'organisation de la bibliothèque municipale, l'importance et la qualité de sa collection et son association au réseau Biblio du Saguenay-Lac St-Jean;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Pascal Dion **APPUYÉ** par Mme la conseillère Denise Larouche **ET RÉSOLU**

QUE la Ville de Chapais accepte de fusionner la bibliothèque municipale à celle de la polyvalente Le Filon;

QUE se soit le système d'organisation et de gestion de la bibliothèque municipale qui prévale, incluant l'association au réseau Biblio du Saguenay-Lac St-Jean;

QUE cette fusion soit effective au plus tard le 1er décembre 2007;

QUE M. Laurent Levasseur, directeur général, soit et est mandaté pour élaborer et négocier un protocole d'entente, lequel devra être approuvé par le conseil municipal et le conseil des commissaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.5 VARIA

07-06-100

8 5 1

<u>RÉSOLUTION - NOMINATION DES RESPONSABLES DU PLAN DE</u> SÉCURITÉ MUNICIPALE.

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour le plan de sécurité civile municipale;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Christian Breton

APPUYÉ par M. le conseiller Pascal Dion

ET RÉSOLU

QUE M. Laurent Levasseur soit nommé coordonnateur du plan de sécurité civile municipale et que M. Pascal Dion soit son substitut;

QUE M. Steeve Forgues soit nommé directeur des opérations et que M. Réjean Lapointe soit son substitut;

QUE Mme Denise Migneault soit nommée responsable de l'administration et que Mme Collette Aubé soit son substitut;

QUE M. Pascal Dion soit nommé responsable des communications et que son substitut soit M. Jacques Bernier;

QUE M. Daniel Morin soit nommé responsable de la sécurité des personnes et que son substitut soit M. Richard Riverin et Denis Beaulieu;

QUE M. Steeve Forgues soit nommé responsable de la sécurité incendie et que M. Réjean Lapointe soit son substitut;

QUE Mme Lucette Larochelle soit nommé responsable du service aux sinistrés et que Mme Clémence Mercier soit son substitut;

QUE M. Daniel Harvey soit nommé responsable des services techniques et que M. Marcel Bruneau soit son substitut;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

07-06-101 8

RÉSOLUTION – VILLAGE-RELAIS

CONSIDÉRANT QUE le ministère des transports du Québec désire mettre sur pied un réseau de villages-relais dans le but :

- D'accroître la sécurité des usagers de la route en offrant des lieux d'arrêt accessibles en tout temps;
- D'offrir une diversité de services et une qualité d'accueil;
- D'inciter à l'amélioration physique des lieux et des bâtiments et à leur mise en valeur touristique;
- D'apporter un soutien au développement local et régional;



CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais désire développer une industrie touristique;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais peut se qualifier pour devenir un village-relais;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Baie-James nous invite à confirmer notre intérêt pour ce réseau;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Pascal Dion **APPUYÉ** par M. le conseiller Christian Breton **ET PÉSOL II** de confirmer à la Municipalité de Baie- lames la

ET RÉSOLU de confirmer à la Municipalité de Baie-James la candidature de la Ville de Chapais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

07-06-102

8.5.3

RÉSOLUTION – REMERCIEMENTS AUX SŒURS DU BON - PASTEUR

CONSIDÉRANT QUE les sœurs du Bon-Pasteur sont présentes à Chapais depuis le 23 août 1956;

CONSIDÉRANT QU'elles ont largement contribué à l'édification de la communauté chapaisienne, notamment comme enseignantes, agentes de pastorale et collaboratrices paroissiales;

CONSIDÉRANT QUE chacune d'elles s'est efforcée d'insuffler à la communauté chapaisienne les valeurs humaines et spirituelles indispensables à la vie collective;

CONSIDÉRANT QUE les sœurs du Bon-Pasteur quittent la Ville de Chapais;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Christian Breton **APPUYÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance

ET RÉSOLU QUE la Ville de Chapais adresse aux sœurs du Bon-Pasteur ses plus sincères remerciements pour leurs contributions exemplaires à l'édification de la communauté chapaisienne et à la vie collective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUESTIONS ou COMMENTAIRES DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES

QUESTIONS DU PUBLIC

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Christian Breton **APPUYÉ** par M. le conseiller Pascal Dion

ET RÉSOLU que cette assemblée régulière soit levée et terminée. Il est 20 h 18.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Jacques Bérubé Laurent Levasseur
Maire Directeur général
Greffier et Trésorier